

Tribune

Vendredi 29 mai 2020

Nous, compagnies et structures du spectacle vivant de Bourgogne-Franche-Comté, alertons l'Etat, la Région et l'ensemble des collectivités locales (Villes, Agglomérations, Communautés de communes, Conseil départementaux), sur la crise que nous traversons.

Déjà en octobre 2019, le Syndeac, le SNSP et le SCC Bourgogne-Franche-Comté alertaient l'Etat, via la DGCA, sur la sous-dotation des moyens alloués aux compagnies de spectacle vivant dans notre région, par comparaison avec l'ensemble du territoire national.

Pour faire face à l'ampleur de la crise que notre secteur rencontre, les mesures d'urgence sont nécessaires, mais elles ne seront qu'un pansement si la reprise à la normale dans les années à venir devait s'envisager à la baisse. Nous avons en effet d'ores et déjà de grandes inquiétudes sur les budgets 2021 et 2022.

Il est indispensable à court, moyen et long terme :

- que le dégel soit acté à 100% et annoncé au plus vite ;
- de créer des fonds spécifiques et supplémentaires pour les compagnies, d'être associé.e.s à une concertation à définir avec la Drac et la Région ainsi qu'à la réforme des aides aux équipes artistiques de la DGCA, et dans, ce cadre, proposer l'allongement des conventions, afin que les compagnies puissent se projeter sur un calendrier de reprise d'activité qui ne pourra être que progressive ;
- de sécuriser les budgets des structures et des compagnies par la sauvegarde voire l'augmentation des budgets artistiques ;
- que les conditions de réouvertures des lieux soient cohérentes au sein de l'ensemble du secteur et du territoire ; que les préconisations sanitaires entraînant forcément surcoûts et adaptations soient accompagnées de moyens spécifiques ; et enfin que celles-ci reposent sur une confiance envers les professionnels que nous sommes, la connaissance de nos pratiques et des moyens les plus justes pour les accorder à la protection des artistes, technicien.e.s et salarié.e.s.

Dès le début de la crise, l'USEP-SV a affirmé un principe de solidarité entre les acteurs du secteur, en demandant le paiement des cessions aux compagnies par les structures, recommandation reprise par le Ministère de la Culture, et largement suivie par la profession.

Il faut poursuivre ce principe de solidarité mais le secteur ne peut l'assumer sans le soutien accru de l'Etat et des collectivités publiques.

Nous sommes également mobilisés et inquiets sur l'avenir à court et moyen terme des relations entre nos structures et l'Education nationale. Il est en effet impératif que les artistes puissent retourner dans les établissements scolaires au plus vite, nous savons à quel point le rapport à l'art permet de toucher tous les élèves, y compris les « décrocheurs scolaires ». Nous devons être force de proposition pour reconstruire les partenariats, et demandons une augmentation des crédits dédiés à l'Éducation Artistique et Culturelle.

Délégation Bourgogne-Franche-Comté